

PROJET ÉOLIEN DE SAINT - VALENTIN

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR SYLVIANE SOULAINÉ COUTURE

23 Mars 2011

« Les lois de nature ont priorité sur les lois de l'économie »

LE CITOYEN EXPERT DANS SON MILIEU

« Le citoyen est expert dans son milieu, il a donc droit à des réponses ...» c'est ce qu'a dit et répété le 8 décembre 2010, devant une salle comble et manifestement hostile au projet éolien prévu à Saint-Valentin, madame Louise Bourdages, conseillère en communication pour le BAPE.

Le citoyen expert dans son milieu !

Voilà une notion bien séduisante mais aussi bien exigeante ! Peut-on vraiment demander aux citoyens d'être parfaitement informés dans tous les domaines ? Il y a tant et tant de sujets qui demandent lectures, documentation et surtout réflexion...

« Le citoyen expert dans son milieu » est donc une notion qui m'a grandement intéressée mais qui m'a aussi grandement donné à réfléchir !

Et madame Bourdages d'ajouter « Il a droit à des réponses »

Donc le citoyen, pour assumer les lourdes responsabilités qui lui incombent a droit à des réponses c'est-à-dire à une information transparente et vraie.

Pourtant le 8 décembre dernier, si le citoyen-expert-dans-son-milieu a posé beaucoup de questions il n'a pas eu beaucoup de réponses et madame Louise Bourdages a été obligée, à de nombreuses reprises, de reprendre la Compagnie TransAlta qui esquivait les questions en répondant à côté ! Madame Bourdages, avec une courtoisie parfaite, reformulait patiemment les questions posées et exigeait une réponse plus appropriée.

J'ai éprouvé beaucoup d'admiration pour madame Bourdages et « le droit aux réponses » m'a donc aussi donné grandement à réfléchir !

C'est donc après trois mois de lectures, de discussions, d'interrogations et de réflexions que je me suis présentée avec intérêt et curiosité aux audiences

du BAPE qui ont débuté le 8 mars dernier

Ma première réaction en observant l'organisation de la salle en a été une d'intimidation. Je me suis dit qu'il ne fallait pas manquer de courage pour aller s'exprimer au micro !!! Et même si messieurs Pierre André et Jean-François Longpré respectivement Président et commissaire de la Commission ont été d'une écoute irréprochable envers les citoyens, j'ai perçu plusieurs chevrottements et manquements dans la voix de plusieurs participants.

Oui ça prend une certaine force de caractère pour traverser une salle remplie à pleine capacité afin d'aller poser les questions qui nous tiennent à cœur ! J'ai alors éprouvé beaucoup de compassion pour ces gens obligés de venir défendre leur qualité de vie devant une multinationale uniquement préoccupée de rentabilité.

Car ne nous y trompons pas, le citoyen-expert-dans-son-milieu a beaucoup entendu parler de rentabilité durant ces journées d'audience !

Tandis qu'il parlait de santé, d'environnement, de terres agricoles fertiles de haute qualité, d'espèces protégées, d'écosystèmes, de biodiversité, d'assèchement du sol, de dégradation de qualité de vie ... TransAlta et Hydro-Québec parlaient gros sous !

Les gros sous expliquant tout, les gros sous excusant tout bien sûr !

Mais là encore il y a gros sous et gros sous car si j'ai bien entendu et si j'ai bien compris c'est 2 200\$ par MW que recevront les cultivateurs hôtes soit 4 400\$ pour une éolienne de 2 MW !!!

J'ai été atterrée d'apprendre que pour une somme aussi dérisoire que 4 400\$ - imposables ne l'oublions pas - certaines personnes, très probablement mal informées, étaient prêtes à vendre leur âme au diable.

Et c'est à ce moment-là, je crois, que la colère est montée en moi.

Une colère envahissante, une colère dévastatrice devant l'inutilité de cette Commission. Une colère qui m'a décidée à rédiger un mémoire pour dénoncer l'hypocrisie de ce processus de soi-disant consultation.

J'ai trouvé qu'on exigeait beaucoup du citoyen et bien peu du promoteur.

Car peut-on considérer qu'il y a véritable consultation quand le citoyen-expert-dans-son-milieu n'obtient pas de réponses à ses questions. ? Quand le citoyen se plaint de ne pas être écouté, quand il se plaint de l'inaction du gouvernement en matière de santé publique, quand les personnes-ressources

rejettent sur ledit gouvernement la responsabilité des décisions prises ?
Quelle confiance peut-on accorder à ces personnes-ressources incapables de donner des réponses claires aux questions posées ?

Combien de fois ai-je entendu Hydro répondre au citoyen-expert-dans-son-milieu : « C'est une décision gouvernementale » « Nous on n'y peut rien c'est un projet du Gouvernement » Et comment faire confiance à une compagnie qui prétendait nous consulter sur un tracé de ligne alors que tous les documents à cet effet étaient déjà sur le site internet d'Hydro (par erreur nous a-t-on bien précisé...) et étaient même déjà imprimés ?!

De qui se moque-t-on ? Comment continuer à croire en cette parodie de consultation ?

Si le projet éolien de Saint-Valentin est, comme Hydro-Québec le prétend, une décision du Gouvernement du Québec, ne sommes-nous pas en droit de craindre que la décision finale soit déjà prise et que toute cette parodie ne soit que de la poudre aux yeux pour berner le cher citoyen-expert-dans-son-milieu ?

Louise Vandelac, professeure à l'Institut des sciences de l'environnement qu'elle dirige, a déclaré récemment que : « les politiques publiques en matière d'environnement ne sont pas du tout à la hauteur des défis qui sont les nôtres mais les citoyens, eux, avancent ! »

Oui les citoyens avancent et ils l'ont grandement prouvé durant ces quelques jours d'audiences.

Le 31 janvier dernier, madame Marlène Delwaide, conseillère politique de madame Nathalie Normandeau, écrivait : « ...je tiens à rappeler que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention d'imposer des projets aux populations qui n'en veulent pas, et ce, dans le respect de tous les processus démocratiques en place. »

Malgré les ratés de ces audiences: une salle surpeuplée, une séance qu'on annule à la dernière minute, des séances organisées en matinée ou en après-midi alors que les gens sont au travail, et la fin des audiences alors que toutes les personnes inscrites n'ont pas pu s'exprimer.... n'avait-il pas été dit que les séances continueraient tant et aussi longtemps que nécessaire ? puisse le BAPE avoir compris que les citoyens de Saint-Valentin ne veulent pas de ce projet pas plus que ceux de Saint-Cyprien ne veulent d'une ligne de vingt-cinq pylônes sur leurs terres.

COORDONNÉES

Sylviane Soulain Couture

COORDONNÉES

Division Éducation Supérieure
Conseiller pédagogique
150, rue de la Université
Saint-Jérôme, Québec
Téléphone : 450 440-7033
Téléfax : 450 440-1133
Courriel : education@sjm.qc.ca
